



**AVIS
AUX ENTREPRISES EXPORTATRICES
ET AUX ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES**

La Direction de la Politique des Echanges Commerciaux porte à la connaissance des entreprises exportatrices et des Associations Professionnelles qu'à l'issue de la réunion du Comité de Veille Stratégique tenue le 17 Février 2010, il a été décidé de reconduire jusqu'au **30 Juin 2010** les mesures de soutien à la promotion commerciale.

Il est à rappeler que les actions promotionnelles éligibles sont :

1. Missions de prospection et de démarchage à l'étranger;
2. Participation aux salons spécialisés au Maroc et à l'étranger;
3. Missions économiques et commerciales à l'étranger (Actions groupées à l'initiative du privé ou du Ministère);
4. Organisation au Maroc et à l'étranger, par les Associations Professionnelles, des salons destinés aux entreprises exportatrices.

Pour bénéficier de ce soutien, les entreprises et les Associations Professionnelles devront déposer, auprès de la Direction de la Politique des Echanges Commerciaux sis 63, Avenue My Youssef –Rabat, les dossiers suivants¹ :

A. Dossier d'éligibilité

a. Pour les entreprises

Tout dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- Une demande de motivation dûment signée par le responsable de l'entreprise ou son mandataire;
- Un plan d'action relatif à la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2010;
- Un certificat d'immatriculation au registre du commerce;
- Une copie des attestations de régularité vis-à-vis de l'administration fiscale et de la CNSS au 31 décembre 2008;
- Un formulaire sur l'entreprise conforme au modèle préparé par le Ministère du Commerce Extérieur (téléchargeable sur : www.mce.gov.ma).

¹ **N.B** : les demandes d'éligibilité et de remboursement font l'objet d'un examen par un comité de suivi public-privé créé à cet effet.





b. Pour les Associations Professionnelles

Tout dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- Les statuts légalisés de l'Association ;
- Le Procès-verbal de la dernière réunion de l'Assemblée générale ;
- Le récépissé de dépôt de la déclaration de l'Association auprès autorités locales ;
- Une lettre de motivation présentant l'opportunité et l'intérêt économique et commercial de l'organisation du salon ;
- Liste des entreprises nationales et/ou étrangères exposantes ;
- Liste des acheteurs et donneurs d'ordres étrangers invités audit salon ;
- Le budget prévisionnel du salon détaillé faisant ressortir une contribution de l'entreprise bénéficiaire à hauteur de 20%.

B. Dossier de remboursement

a. Pour les entreprises

Tout dossier doit comprendre les pièces suivantes:

- Les pièces justificatives des frais engagés au titre des actions promotionnelles réalisées;
- Un rapport d'évaluation pour chaque action promotionnelle réalisée.

b. Pour les Associations Professionnelles

Tout dossier doit comprendre les pièces suivantes:

- Un état détaillé des dépenses du salon récapitulant l'ensemble des pièces justificatives dûment signé et approuvé par le Président de l'Association et son trésorier ;
- Une attestation de conformité des recettes et des dépenses au titre du salon émise par un commissaire aux comptes justifiant la régularité des dépenses réalisées ;
- Listes définitives des entreprises nationales et étrangères exposantes ;
- Liste définitive des acheteurs et donneurs d'ordres étrangers participant audit salon ;
- Le rapport d'évaluation des actions réalisées.

Pour plus d'information, Veuillez contacter :

M. Mohamed ESSABER : essabar@mce.gov.ma

Mlle. Khadija YAZIDI : yazidi@mce.gov.ma

Tél : 0537 70 63 21/89

Fax : 0537 72 71 50

